



Le Conseil Municipal  
ému par cette sombre perspective,  
Demande à Monsieur le Maire le maire.  
l'antique de se pencher sur cette situation exceptionnelle  
pour que soit trouvée une solution favorable qui sera  
charge de présenter au Gouvernement, qui ne peut ignorer  
la situation financière critique de toutes les communes en ex-  
pansion.

Si l'ordre du jour étant épuisé, la séance  
est levée le lendemain à 1 heure.

Et ont signé les membres présents :

Dimay, Pernot, Viriez, Baly  
Ardoin, David, Autant, Chauvet  
Hegy, Baudouin, Baudouin, Baudouin  
Baraud, Savaria, Hocquet  
Baudouin, Baudouin, Baudouin, Baudouin

---

Séance exceptionnelle du Conseil Municipale  
qui a siégé le mardi 13 octobre  
1959, à 20 H.

Il y a eu neuf cent cinquante-neuf, le treize  
Octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville  
de Projé s'est réuni en séance exceptionnelle sous la pré-  
sidence de Monsieur Boucher Alexandre, Maire, suivant  
convocation faite le 10 Octobre 1959

Étaient présents :

M. Boucher, Maire;  
M. Barrot, Baraud, Baudouin, Baudouin,

Baudouin, Baudouin, Baudouin, Baudouin.

M. Hocquet, Tennaneach, Coutant  
Huchet, Gouet, Clément, Raffin, Savaria, Tardif,  
Tégron, Brosteau, David, Chauvet, Billon, Babin,  
Gardeau, Guérin, Conseillers Municipaux.

Absent excusé, mais ayant donné procuration pour  
voter en son nom : M. Rouge.



Affirment mon excuse: M<sup>r</sup>. Vincé.

Secrétaire Administratif: M<sup>r</sup>. Jean Hal, Secrétaire Général de la Mairie.

M<sup>r</sup>. Moqué est maintenu, à l'unanimité, comme Secrétaire de séance, du fait qu'il s'agit d'une réunion exceptionnelle.

Sur l'Ordre du Jour, une seule question :

"Garantie a été donnée par la Ville pour l'avance d'une somme de 80 millions de francs que le C.I.B. est susceptible de consentir".

Le Maire expose rapidement le but de cette réunion exceptionnelle.

Sur une avance de 80 millions de francs obtenue du F.N.F.T. dont le terme de remboursement est échu, nous avons remboursé 50 millions de francs. De plus, depuis le 9 Février 1959, le Ministère de la Construction a émis le titre de perception pour le remboursement total de cette avance de 80 millions de francs.

Par lettre en date du 30 Septembre 1959, Monsieur le Directeur de la Construction du Département de la Loire, rappelle sa lettre du 11 Août 1959 (dont le Conseil a déjà eu connaissance) et sur laquelle il demandait de vouloir bien prendre toutes dispositions pour régler, au plus tôt, les 30 millions de francs restant dus.

C'est ainsi que l'Administration Municipale s'est mise en relations avec M<sup>r</sup>. Herme, Directeur de la S<sup>t</sup> H.L.M. "La Mantaise", et S<sup>t</sup> piloté pour le secteur industriel, pour l'inviter à faire tout son possible, afin que la Société H.L.M. versent rapidement un premier acompte de 30 millions de francs à la Ville de Régé, si voisin sur des terrains qui seront cédés aux trois S<sup>t</sup> H.L.M., sur lesquels elles vont édifier des 820 logements.

Après diverses tractations et un dernier entretien de M<sup>r</sup>. Hal, Secrétaire Général, avec Monsieur Herme, il est affirme que le Comité interprofessionnel du Logement était susceptible de se substituer aux S<sup>t</sup> H.L.M. pour

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

faire cette avance de 30 millions de francs.

En effet, le C.I.B. a obtenu des logements, aussi bien à la S.E. "La Mantaïse", qui auprès de la "Maison Familiale". Comme il a obtenu d'un certain crédit, il peut bien, à titre d'avance, verser 30 millions de francs à la Ville de Pige, à la place et pour le compte des Sociétés H.b.M. Toutefois, et par lettre en date du 2 Octobre 1959, la S.E. H.b.M. "La Mantaïse" révise que la Direction du C.I.B. demande une délibération, expresse du Conseil Municipal, quant à l'engagement à prendre de reverser ces 30 millions de francs au C.I.B. si, dans un délai de quatre mois, la vente effective des terrains aux deux Sociétés H.b.M. n'est pas réalisée. (c'est-à-dire La Mantaïse et la Maison Familiale), n'est pas réalisée.

En ce qui concerne l'Administration Municipale, elle reconnaît la demande du C.I.B. comme parfaitement valable, et propose au Conseil Municipal de prendre cette délibération d'engagement communal, respectant le délai imparti des quatre mois.

À la demande de M<sup>e</sup> Savariau, et avec l'accord du Conseil Municipal, le Secrétaire Général fait savoir que jusqu'à présent, il n'avait pas été possible de déterminer d'une manière précise la somme dont les Sociétés H.b.M. étaient susceptibles des dispositions pour payer, d'une part, l'achat des terrains viabilisés et, le paiement d'honoraires d'architectes et de travaux annexes.

Compte tenu de la récente adjudication des travaux de construction de ces 820 logements en secteur industrialisé, il est maintenant possible de faire à peu près le calcul sur les possibilités des H.b.M. en ce qui concerne le paiement des terrains mis à leur disposition par la Ville de Pige.

Sans entrer dans les détails, il résulte du dernier calcul effectué que le montant maximum des sommes à dispenser par les Organismes H.b.M. pour l'achat des terrains viabilisés se monte à environ 266 millions de francs sur lesquels 19 millions doivent être réglementairement affectés à la création d'espaces verts.



Il est bon de signaler ici qu'au départ c'est fait sur une somme d'environ 300 millions de francs que nous avions fixée. Toutefois, les apports à faire par la Ville de Regé sont également un peu diminués, et si l'estimation initiale les fixait à environ 120 millions de francs, on arrive actuellement à 108 millions de francs environ.

L'Administration Municipale vient donc d'adresser à la Direction des Domaines une demande d'estimation visuelle de l'ensemble des terrains du Château de Regé, que la Commune de Regé est susceptible de vendre :

- a) - Aux Sociétés H.L.M. (820 logements)
- b) - En secteur libre. (510 logements)
- c) - Pour le Centre Commercial.

Il n'est pas possible d'entrer dans tous les détails de ces opérations financières et autres. Toutefois, ce qui peut être précisé, c'est qu'à la date du 1er Octobre 1959, le prix total de l'ensemble des terrains Château de Regé, totalement viabilisé, revient à 581.000.000 de francs.

Idéal, et c'est le but que tous les efforts de l'Administration tendent à atteindre, c'est d'arriver à vendre à terme l'ensemble des terrains destinés à la construction pour une somme totale égalant la dépense initiale de 581 millions de francs.

Ces explications données, le Conseil revient à la question à l'ordre du jour, c'est-à-dire en engagement à prendre vis-à-vis du C.I.B.

M. Pautant demande si le délai de 4 mois est suffisant à l'Administration Municipale pour arriver à la vente effective des terrains mis à la disposition des trois sociétés H.L.M.

Le Maire pense que cela est possible.

En tous les cas, tout sera mis en œuvre pour réaliser cette vente dans le délai de quatre mois.

Pour le moment, il n'y a pas d'autre solution pour disposer des 30 millions de francs à rembourser au F.N.A.T. De plus, si la Ville de Regé ne tient pas ses engagements, elle ne pourra plus ajouter aux autres avances du F.N.A.T. et, pourtant, pour la réalisation de ce grand ensemble, il faudra cerai-

LOIRE-ESTERELLE  
MAY 1960

nement d'autres avances du Fonds National d'aménagement du Territoire.

M<sup>me</sup> David, en ce qui le concerne, pense qu'il faut voter l'engagement, à moins que quelqu'un puisse proposer une autre solution, mettant de suite à la disposition de la Ville une somme de 30 millions de francs.

La discussion étant épuisée, on passe au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, remercie le C.I.B. pour les 30 millions de francs qui il vient bien versa dans les caisses du Receveur Municipal. Ces 30 millions de francs étant à valoir sur le prix de cession des terrains aux Sociétés H.L.M.

De plus, le Conseil Municipal unanime s'engage à rembourser au C.I.B. la somme de 30 millions de francs si, dans un délai de 4 mois, c'est à dire le 15 Février 1960, la vente des terrains nécessaires à la construction des 8 immeubles en secteur industriel n'est pas réalisée au profit de ces Organismes de construction.

Il est bien entendu que l'Administration Municipale a l'autorisation de rembourser aussitôt ces 30 millions de francs au F.N.F.T.

Et ont signé les membres présents :